

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2010

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mascouche tenue le
14 juin 2010 à 19 h 30 au 3038, chemin Sainte-Marie, Mascouche.

Sont présents :

Sous la présidence de	monsieur le maire Richard Marcotte
District 1, Louis-Hébert	monsieur le conseiller Normand Pagé
District 2, Laurier	madame la conseillère Lise Gagnon
District 3, Le Gardeur	monsieur le conseiller Jacques Tremblay
District 4, La Vérendrye	monsieur le conseiller Donald Mailly
District 5, Du Coteau	monsieur le conseiller Sylvain Picard
District 6, Des Hauts-Bois	madame la conseillère Chantal Laurin
District 7, Du Rucher	madame la conseillère Nathalie Filion
District 8, Du Manoir	madame la conseillère Denise Paquette

Autres présences :

Directeur général	monsieur Luc Tremblay
Greffier et directeur des services juridiques	monsieur Yvan Laberge

LA SÉANCE EST MAINTENANT OUVERTE.

100614-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Mailly
appuyé par monsieur le conseiller Jacques Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2010 reproduit ci-après, en
y retirant les points 23 et 39 :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 mai 2010
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2010 du Comité consultatif d'urbanisme
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2010 du Comité consultatif d'urbanisme
5. Adoption du rapport final d'activité 2009 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
6. Acceptation de régler hors cour dans l'affaire d'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. contre la Ville de Mascouche, portant le numéro 200-22-053185-096 (dossier de réclamation ASS-1820-09) pour des dommages subis au 540, rue Marchand

7. Recommandation à la C.P.T.A.Q. pour les lots 217-ptie et 217-1, sis sur le chemin Saint-Henri et appartenant à monsieur Serafino Mottillo
8. Adjudication du contrat MAS-2010-1616 relatif à la fourniture et à la livraison de matériaux d'aqueduc
9. Autorisation de fermer la bibliothèque le vendredi 9 juillet 2010 pour permettre l'exécution de travaux de nettoyage des conduits de ventilation
10. Adjudication du contrat MAS-2010-1620 relatif à la collecte et au transport des feuilles d'automne
11. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil par le remplacement de la séance ordinaire du lundi 9 août 2010 à 19 h 30 par une séance ordinaire le lundi 23 août 2010 à 19 h 30
12. Recommandation à la C.P.T.A.Q. pour les lots 1027-52, 1027-53, 1027-54 et 1027-55, sis sur la rue Alexander et appartenant à madame Hélène Desmarais
13. Fourniture du support technique demandé pour la tenue des activités de célébration de la Fête nationale le 24 juin 2010
14. Installation de panneaux Interdiction de virage à gauche entre 16 h et 18 h du lundi au vendredi sur le chemin Sainte-Marie à l'intersection de la montée Masson
15. Approbation d'une convention d'entretien de réseaux de télécommunication à intervenir entre la Ville et Société de réseaux dédiés privés de télécommunication inc. concernant le réseau de fibres optiques
16. Adoption du Règlement numéro 1103-12 amendant le Règlement numéro 1103 sur le zonage afin de modifier des zones en ajustant les limites ainsi que des classes d'usages autorisées et de modifier certaines dispositions normatives
17. Adoption du Règlement numéro 1085-3 amendant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 1085, afin de redéfinir la gestion de l'urbanisation à l'intérieur de certains secteurs et d'agrandir le périmètre urbain
18. Adoption du Règlement numéro 1103-13 amendant le Règlement numéro 1103 sur le zonage, afin de créer les zones CM 581, CON 451 et RA 450, d'agrandir les zones CB 444, CON 502, RA 422, RD 509 et RD 529, de réduire les zones CB 513 et CM 415 et de modifier certaines dispositions normatives
19. Avis de présentation du Règlement numéro 1094-1 modifiant le Règlement numéro 1094 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage, afin de remplacer l'article 12 sur l'interdiction absolue d'arrosage
20. Confirmation de la procédure d'embauche des policiers surnuméraires pour la période estivale corroborant au cadre monétaire fixé à l'intérieur du budget 2010
21. Installation d'un panneau Arrêt obligatoire sur l'avenue Napoléon à l'intersection de la rue Norvège
22. Entérinement d'une lettre du trésorier du 12 mai 2010 transmise à la directrice générale de la Paroisse de L'Épiphanie relativement aux redevances des exploitants de carrières et sablières
23. Approbation du rapport du 3 juin 2010 du directeur du Service des ressources humaines concernant le Comité organisateur central
Retiré
24. Approbation de la liste des comptes à payer à même le fonds des activités financières pour le mois de mai 2010
25. Approbation de la liste des chèques émis à même le fonds des activités financières pour le mois de mai 2010
26. Approbation d'un contrat de travail à intervenir entre la Ville et madame Chantal Filion par lequel la Ville retient les services de madame Filion pour agir à titre de directrice adjointe par intérim au Service des activités à la communauté - Division « Animation, gestion des plateaux et activités sportives »
27. Autorisation de transmettre au MAMROT un formulaire de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites pour le remplacement des conduites dans le boulevard Raymond et l'avenue Dupuis

28. Approbation du rapport de la directrice adjointe du Service des ressources humaines du 7 juin 2010 concernant des engagements, des nominations et des démissions de personnel ainsi qu'une prolongation de période de surcroît de travail
29. Adjudication du contrat MAS-2010-1624 relatif à des services de laboratoire pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée sur l'avenue de l'Esplanade - phase 7
30. Autorisation à la directrice générale adjointe de signer la lettre du 28 mai 2010 de monsieur Danny Duquette d'Hydro-Québec afin d'accepter que cette entreprise procède aux travaux qui consistent à déplacer le réseau existant afin de permettre la nouvelle emprise (intersection avenue de l'Esplanade et rue Philips)
31. Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et monsieur Pier Courtemanche pour la fourniture de services photographiques
32. Dépôt du rapport du 8 juin 2010 du directeur général concernant 2 contrats qu'il a octroyés par délégation en vertu de l'article 4.2 du règlement numéro 1112
33. Remplacement d'un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées Terrebonne-Mascouche
34. Autorisation au trésorier de rembourser à 2 conseillers les dépenses occasionnées par leur participation à une formation
35. Adjudication du contrat MAS-2010-1622 relatif au fauchage des herbes hautes
36. Dépôt de 2 rapports de la directrice générale adjointe du 10 juin 2010 et d'un rapport du directeur général du 10 juin 2010 concernant des contrats qu'ils ont octroyés par délégation en vertu de l'article 4.2 du règlement numéro 1112
37. Nomination du directeur du Service de l'aménagement du territoire et de son représentant autorisé pour exercer la fonction d'employé désigné pour retirer d'un cours d'eau les obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux
38. Approbation d'une convention de transaction entre la Ville et monsieur Serge Gauthier
39. Fourniture d'une aide de la Ville lors de la tenue de l'événement Vélo santé qui aura lieu les 28 et 29 août 2010
Retiré
40. Création du Comité de coordination du développement et nomination de ses membres et du coordonateur du développement
41. Dépôt du rapport financier 2009 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins accompagné de la résolution 67-05-2010 par laquelle son conseil d'administration l'accepte

ADOPTÉE

100614-2

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL DU 10 MAI 2010**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Picard
appuyé par monsieur le conseiller Normand Pagé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 mai 2010 tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉE

100614-3

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2010 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Picard appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme du 14 avril 2010, à l'exception des recommandations 10-04-86, 10-04-88 et 10-04-97, lesquelles- feront l'objet d'une résolution individuelle.

ADOPTÉE

100614-4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire 12 mai 2010 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Picard appuyé par monsieur le conseiller Normand Pagé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme du 12 mai 2010 avec la modification ci-dessous quant à la recommandation 10-05-90 et à l'exception des recommandations 10-05-75, 10-05-84, 10-05-91 et 10-05-100 qui feront l'objet d'une résolution individuelle et à l'exception des recommandations 10-05-83 et 10-05-85 pour lesquelles des explications supplémentaires sont demandées au directeur du Service de l'aménagement du territoire;

2° D'approuver la recommandation 10-05-90 avec la modification suivante :

Les mots « Refusé pour l'ensemble des façades » apparaissant dans le tableau du dispositif sont remplacés par les suivants : « La façade I est refusée et la façade II est acceptée. ».

ADOPTÉE

100614-5

**ADOPTION DU RAPPORT FINAL D'ACTIVITÉ 2009 RELATIF À
LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE
RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie stipule que « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie. »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Mailly
appuyé par madame la conseillère Denise Paquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le rapport final d'activité 2009 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie préparé par la MRC Les Moulins et dont copie est annexée à la présente résolution sous la cote « A » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

100614-6

**ACCEPTATION DE RÉGLER HORS COUR DANS L'AFFAIRE
D'INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO ET
HABITATION INC. CONTRE LA VILLE DE MASCOUCHE,
PORTANT LE NUMÉRO 200-22-053185-096 (DOSSIER DE
RÉCLAMATION ASS-1820-09) POUR DES DOMMAGES SUBIS
AU 540, RUE MARCHAND**

CONSIDÉRANT la signification d'une requête introductive d'instance le 11 février 2010 par Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. contre la Ville de Mascouche dans le dossier de réclamation ASS-1820-09 pour des dommages subis au 540, rue Marchand;

CONSIDÉRANT le rapport de l'assistante-greffière du 11 mai 2010 recommandant de régler hors cour le dit dossier:

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Mailly
appuyé par monsieur le conseiller Normand Pagé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'accepter de régler hors cour pour la somme de 6 000 \$ dans l'affaire Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. contre la Ville de Mascouche portant le numéro 200-22-053185-096 de la Cour du Québec, district de Québec (dossier de réclamation ASS-1820-09);

2° D'autoriser l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner suite à la présente résolution;

3° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2911 émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire 02-190-00-426.

ADOPTÉE

RECOMMANDATION À LA C.P.T.A.Q. POUR LES LOTS 217-PTIE ET 217-1, SIS SUR LE CHEMIN SAINT-HENRI ET APPARTENANT À MONSIEUR SERAFINO MOTTILLO

CONSIDÉRANT QU'aux termes des articles 58.1 et 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Ville de Mascouche est tenue de faire une recommandation pour toutes les demandes d'autorisation qui lui sont présentées;

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron ltée a présenté, en 2009, une demande aux fins d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, les lots 217-ptie et 217-1 afin d'ériger une tour de télécommunication avec bâtiment de service sur le lot 217-ptie, représentant une superficie de 438,8 m² et de construire une voie d'accès sur ce lot et sur le lot 217-1, tous deux appartenant à monsieur Serafino Mottillo;

CONSIDÉRANT QUE le site visé a fait l'objet d'une décision favorable par la Commission dans le dossier 364211;

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron ltée présente une demande visant à déplacer l'assiette de la tour d'environ 75 mètres plus à l'ouest et toujours à l'intérieur d'une superficie de 438,8 m², le tout, à l'intérieur d'une superficie totale visée de 8 366,20 m²;

CONSIDÉRANT QUE les lots 217-ptie et 217-1 sont situés dans la zone CON-107 et AA-109 en bordure du chemin Saint-Henri;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Ville de Mascouche, il existe dans la zone blanche des espaces appropriés disponibles pour la construction d'une tour de télécommunication avec bâtiment de service. Cependant, pour des raisons techniques, cette localisation est requise à l'intérieur de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a, par le passé, rendu des décisions favorables à pareille demande (V/D 236863) pour des terrains en bordure de la rue Charbonneau, rue perpendiculaire au chemin Saint-Henri et à l'intérieur de la même zone CON-107;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est permis dans la zone CON-107, à l'article 16 du Règlement de zonage numéro 1103;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution 7399-05-10 adoptée le 11 mai 2010, a :

1° examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la demande transmise à la MRC Les Moulins, en date du 31 mars 2010, par la firme d'urbanisme *Territoire*, mandataire de Vidéotron ltée, visant l'installation d'une tour de télécommunication sur les lots 217 et 217-1 dans la Ville de Mascouche, demande identique ayant déjà été autorisée par la Commission à son dossier numéro 364211, seule l'assiette de la tour ayant été déplacée de 75 mètres vers l'ouest;

2° renoncé au délai de 30 jours de l'article 60.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de hâter la conclusion du dossier;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Picard

De recommander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'autoriser Vidéotron ltée à utiliser à des fins autres que l'agriculture les lots 217-ptie et 217-1 afin d'ériger une tour de télécommunication 75 mètres plus à l'ouest que celle présentée au dossier 364211, avec bâtiment de service sur le lot 217-ptie et de construire une voie d'accès sur ce lot ainsi que sur le lot 217-1, qui sont la propriété de monsieur Serafino Mottillo.

Votent en faveur de cette proposition :
Messieurs les conseillers Normand Pagé, Donald Mailly et Sylvain Picard et
mesdames les conseillères Nathalie Filion et Denise Paquette.

Votent contre cette proposition :
Mesdames les conseillères Lise Gagnon et Chantal Laurin et monsieur le conseiller
Jacques Tremblay.

EN CONSÉQUENCE, cette proposition est adoptée à la majorité des voix.

100614-8

**ADJUDICATION DU CONTRAT MAS-2010-1616 RELATIF À LA
FOURNITURE ET À LA LIVRAISON DE MATÉRIAUX
D'AQUEDUC**

ATTENDU QU'une demande de soumissions, par voie d'invitation, a été adressée
le 8 avril 2010 à 3 entreprises;

CONSIDÉRANT le rapport du 28 avril 2010 du directeur du Service des travaux
publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé
appuyé par madame la conseillère Chantal Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'adjuger le contrat MAS-2010-1616 relatif à la fourniture et à la livraison de
matériaux d'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme, Réal Huot inc., pour le
prix de 39 516,09 \$, toutes taxes incluses, et selon les conditions de sa soumission
du 22 avril 2010 et du devis;

2° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de
crédits suffisants numéro 2915 émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire
02-413-00-649.

ADOPTÉE

100614-9

**AUTORISATION DE FERMER LA BIBLIOTHÈQUE LE VENDREDI
9 JUILLET 2010 POUR PERMETTRE L'EXÉCUTION DE
TRAVAUX DE NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION**

CONSIDÉRANT les suivis instaurés par le Service à la clientèle pour la conformité
de la bibliothèque au code du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les travaux requis pour le nettoyage des conduits de
ventilation auront lieu les 9, 10 et 11 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque est ouverte durant l'été, du lundi au vendredi
et fermée la fin de semaine ;

CONSIDÉRANT les espaces de travail requis pour effectuer les travaux par les
ouvriers et leur équipement ainsi que les difficultés de circuler dans la bibliothèque
pour les usagers;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette
appuyé par monsieur le conseiller Jacques Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la fermeture de la bibliothèque le vendredi 9 juillet 2010 pour permettre l'exécution de travaux de nettoyage des conduits de ventilation.

ADOPTÉE

100614-10

ADJUDICATION DU CONTRAT MAS-2010-1620 RELATIF À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES FEUILLES D'AUTOMNE

ATTENDU QU'une demande de soumissions, par voie d'invitation, a été adressée le 26 avril 2010 à 3 entreprises;

CONSIDÉRANT le rapport du 13 mai 2010 du directeur du Service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé
appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'adjuger le contrat MAS-2010-1620 relatif à la collecte et au transport des feuilles d'automne au plus bas soumissionnaire conforme, Entreprise sanitaire F.A. Itée, pour le prix de 33 281,53 \$, toutes taxes incluses, et selon les conditions de sa soumission du 10 mai 2010 et du devis;

2° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2912 émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire 02-450-00-459.

ADOPTÉE

100614-11

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL PAR LE REMPLACEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 9 AOÛT 2010 À 19 H 30 PAR UNE SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 23 AOÛT 2010 À 19 H 30

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du 18 mai 2010 du greffier et directeur des services juridiques concernant la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Picard
appuyé par madame la conseillère Denise Paquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2010 par le remplacement de la séance ordinaire du lundi 9 août 2010 à 19 h 30 par une séance ordinaire le lundi 23 août 2010 à 19 h 30.

ADOPTÉE

100614-12

RECOMMANDATION À LA C.P.T.A.Q. POUR LES LOTS 1027-52, 1027-53, 1027-54 ET 1027-55, SIS SUR LA RUE ALEXANDER ET APPARTENANT À MADAME HÉLÈNE DESMARAIS

CONSIDÉRANT qu'aux termes des articles 58.1 et 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Ville de Mascouche est tenue de faire une recommandation pour toutes les demandes d'autorisation qui lui sont présentées;

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Desmarais a présenté une demande aux fins d'utiliser à des fins autres que l'agriculture les lots 1027-52, 1027-53, 1027-54 et 1027-55 afin d'y construire une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE les lots 1027-52, 1027-53, 1027-54 et 1027-55 sont situés en bordure de la rue Alexander et dans la zone AA 101;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés par la demande sont localisés à l'extérieur d'un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de limiter l'implantation d'usages autres que l'agriculture à l'extérieur des îlots déstructurés;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Ville de Mascouche, il existe dans la zone blanche ainsi qu'à l'intérieur d'îlots déstructurés des espaces appropriés disponibles pour des constructions résidentielles unifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a, par le passé, rendu des décisions favorables à pareille demande pour des terrains en bordure de la rue Alexander à Mascouche dont, entre autres, la décision portant le numéro 186772;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est permis par l'article 16 du Règlement numéro 1103 sur le zonage;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette appuyé par madame la conseillère Lise Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser madame Hélène Desmarais à utiliser à des fins autres que l'agriculture les lots 1027-52, 1027-53, 1027-54 et 1027-55 afin d'y ériger une résidence unifamiliale isolée selon les lois et les règlements applicables à ce projet.

ADOPTÉE

100614-13

**FOURNITURE DU SUPPORT TECHNIQUE DEMANDÉ POUR LA
TENUE DES ACTIVITÉS DE CÉLÉBRATION DE LA FÊTE
NATIONALE LE 24 JUIN 2010**

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de la Fête nationale du Québec à Mascouche;

CONSIDÉRANT les articles 4.3, 4.5, 4.13, 4.14, 4.15, 4.16, 4.19 et 4.20 du règlement numéro 834 concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur par intérim du Service des activités socioculturelles du 19 mai 2010;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Tremblay
appuyé par monsieur le conseiller Normand Pagé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° De fournir le support technique demandé par le comité organisateur de la Fête nationale de Mascouche inc. pour la tenue des activités de célébration de la Fête nationale activités du 24 juin 2010;

2° D'autoriser le comité organisateur à opérer un commerce pour vendre de la nourriture sur le site du parc Gilles-Forest, le 24 juin 2010;

3° D'autoriser le comité organisateur à vendre de la bière et du vin sur le site du parc Gilles-Forest le 24 juin 2010, conditionnellement à l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

4° D'autoriser l'affichage des commanditaires dans le parc et la tenue des activités suivantes :

- circulation à bicyclette selon le trajet déterminé avec le Service de la sécurité publique;
- circulation des véhicules routiers autorisés par le comité organisateur;
- l'usage de haut-parleurs et d'un système de son pour diffuser de la musique;
- la présentation d'un spectacle pyrotechnique et d'un feu de joie;

5° D'autoriser l'utilisation des locaux communautaires de l'école La Mennais, après entente avec la direction de l'école;

6° D'autoriser l'installation d'affiches promotionnelles et d'oriflammes dans les rues de la municipalité pour cette occasion.

ADOPTÉE

100614-14

**INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDICTION DE VIRAGE À
GAUCHE ENTRE 16 H ET 18 H DU LUNDI AU VENDREDI SUR
LE CHEMIN SAINTE-MARIE À L'INTERSECTION DE LA
MONTÉE MASSON**

ATTENDU QUE des problèmes de circulation sont rencontrés sur le chemin Sainte-Marie, direction ouest;

ATTENDU QUE des travaux de réfection sont en cours, et ce, jusqu'à la mi-juillet sur la Route 337 à Terrebonne;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Picard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'autoriser l'installation de panneaux *Interdiction de virage à gauche* sur le chemin Sainte-Marie, intersection montée Masson, et ce, de 16 h à 18 h, du lundi au vendredi;

2° D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à cette installation dans les meilleurs délais afin d'assurer la sécurité routière;

3° De demander à la Direction générale de prendre les mesures nécessaires pour publiciser, en collaboration avec le Service de la sécurité publique, la voie alternative suite à la suppression du virage à gauche à l'intersection de la montée Masson et du chemin Sainte-Marie aux heures de pointe.

ADOPTÉE

100614-15

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ENTRETIEN DE RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET SOCIÉTÉ DE RÉSEAUX DÉDIÉS PRIVÉS DE TÉLÉCOMMUNICATION INC. CONCERNANT LE RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

ATTENDU QUE le réseau de fibres optiques sera déployé et qu'un contrat d'entretien de ce réseau doit être octroyé;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du directeur du Service de l'informatique du 3 juin 2010, accompagné d'une convention d'entretien de réseaux de télécommunication à intervenir entre la Ville et Société de réseaux dédiés privés de télécommunication inc. concernant ce réseau de fibres optiques;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'approuver la convention précitée d'une durée de 5 ans renouvelable automatiquement pour des périodes additionnelles d'une année à moins d'avis écrit à l'effet contraire transmis par une partie à l'autre partie au moins 3 mois avant la date de renouvellement de cette convention;

2° D'autoriser le directeur du Service de l'informatique à signer cette convention;

3° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2913 émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire 02-133-00-533.

ADOPTÉE

100614-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103 SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER DES ZONES EN AJUSTANT LES LIMITES AINSI QUE DES CLASSES D'USAGES AUTORISÉES ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS NORMATIVES

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 1103-12 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet de ce règlement et sa portée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Picard appuyé par madame la conseillère Nathalie Filion

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le Règlement numéro 1103-12 amendant le Règlement numéro 1103 sur le zonage afin de modifier des zones en ajustant les limites ainsi que des classes d'usages autorisées et de modifier certaines dispositions normatives.

ADOPTÉE

100614-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1085, AFIN DE REDÉFINIR LA GESTION DE L'URBANISATION À L'INTÉRIEUR DE CERTAINS SECTEURS ET D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE URBAIN

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 1085-3 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet de ce règlement et sa portée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Picard appuyé par madame la conseillère Nathalie Filion

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le Règlement numéro 1085-3 amendant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 1085-3, afin de redéfinir la gestion de l'urbanisation à l'intérieur de certains secteurs et d'agrandir le périmètre urbain.

ADOPTÉE

100614-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103 SUR LE ZONAGE, AFIN DE CRÉER LES ZONES CM 581, CON 451 ET RA 450, D'AGRANDIR LES ZONES CB 444, CON 502, RA 422, RD 509 ET RD 529, DE RÉDUIRE LES ZONES CB 513 ET CM 415 ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS NORMATIVES

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 1103 sur le zonage, afin de créer les zones CM 581, CON 451 et RA 450, d'agrandir les zones CB 444, CON 502, RA 422, RD 509 et RD 529, de réduire les zones CB 513 et CM 415 et de modifier certaines dispositions normatives a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet de ce règlement et sa portée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Picard appuyé par madame la conseillère Nathalie Filion

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le Règlement numéro 1103-13 amendant le Règlement numéro 1103 sur le zonage, afin de créer les zones CM 581, CON 451 et RA 450, d'agrandir les zones CB 444, CON 502, RA 422, RD 509 et RD 529, de réduire les zones CB 513 et CM 415 et de modifier certaines dispositions normatives.

ADOPTÉE

100614-19

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1094-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1094 DÉCRÉTANT DES MESURES SPÉCIALES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU PROVENANT DE L'AQUEDUC MUNICIPAL ET FIXANT LES PÉRIODES D'ARROSAGE, AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 12 SUR L'INTERDICTION ABSOLUE D'ARROSAGE

Monsieur le conseiller Normand Pagé donne avis que le Règlement numéro 1094-1 modifiant le Règlement numéro 1094 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage, afin de remplacer l'article 12 sur l'interdiction absolue d'arrosage sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil.

100614-20

CONFIRMATION DE LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE DES POLICIERS SURNUMÉRAIRES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE CORROBORANT AU CADRE MONÉTAIRE FIXÉ À L'INTÉRIEUR DU BUDGET 2010

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique requiert de procéder à l'embauche de policiers surnuméraires pour la période estivale afin de combler ses besoins;

ATTENDU QUE cette embauche correspond au cadre monétaire fixé à l'intérieur du budget 2010;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette appuyé par monsieur le conseiller Jacques Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De confirmer la procédure d'embauche des policiers surnuméraires pour la période estivale corroborant au cadre monétaire fixé à l'intérieur du budget 2010.

ADOPTÉE

100614-21

INSTALLATION D'UN PANNEAU ARRÊT OBLIGATOIRE SUR L'AVENUE NAPOLEON À L'INTERSECTION DE LA RUE NORVÈGE

CONSIDÉRANT QUE le Service de la sécurité publique est saisi d'une demande de vérification routière sur l'avenue Napoléon à l'intersection de la rue Norvège;

CONSIDÉRANT QU'une étude de circulation fut effectuée par le Service de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la sécurité publique a présenté un rapport et que ce rapport démontre la nécessité de procéder à l'installation d'un panneau Arrêt obligatoire à cette intersection;

CONSIDÉRANT QU'un plan accompagne le rapport afin d'indiquer l'emplacement exact de l'implantation;

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Laurin appuyé par madame la conseillère Lise Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'autoriser l'installation d'un panneau Arrêt obligatoire sur l'avenue Napoléon à l'intersection de la rue Norvège;

2° D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à cette installation dans les meilleurs délais afin d'assurer la sécurité routière.

ADOPTÉE

100614-22

ENTÉRINEMENT D'UNE LETTRE DU TRÉSORIER DU 12 MAI 2010 TRANSMISE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE RELATIVEMENT AUX REDEVANCES DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIERES

Il est proposé par madame la conseillère Lise Gagnon appuyé par madame la conseillère Denise Paquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner la lettre du trésorier du 12 mai 2010 transmise à la directrice générale de la Paroisse de L'Épiphanie relativement aux redevances des exploitants de carrières et sablières.

ADOPTÉE

100614-23

APPROBATION DU RAPPORT DU 3 JUIN 2010 DU DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES CONCERNANT LE COMITÉ ORGANISATEUR CENTRAL

Ce point est retiré.

100614-24

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER À MÊME LE FONDS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR LE MOIS DE MAI 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'approuver la liste ci-annexée des comptes à payer pour le mois de mai 2010, représentant la somme de 376 928,44 \$ à même le fonds des activités financières;

2° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2910 émis par le trésorier au montant de 376 928,44 \$ (p.b. divers).

ADOPTÉE

100614-25

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS À MÊME LE FONDS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR LE MOIS DE MAI 2010

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Picard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver la liste ci-annexée des chèques émis en conformité avec le règlement numéro 1112 (chèques numéros 1093181 à 1093346), pour le mois de mai 2010, représentant la somme de 2 341 242,85 \$ à même le fonds des activités financières.

ADOPTÉE

100614-26

APPROBATION D'UN CONTRAT DE TRAVAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET MADAME CHANTAL FILION PAR LEQUEL LA VILLE RETIENT LES SERVICES DE MADAME FILION POUR AGIR À TITRE DE DIRECTRICE ADJOINTE PAR INTÉRIM AU SERVICE DES ACTIVITÉS À LA COMMUNAUTÉ - DIVISION « ANIMATION, GESTION DES PLATEAUX ET ACTIVITÉS SPORTIVES »

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette appuyé par madame la conseillère Lise Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et madame Chantal Filion par lequel la Ville retient les services de madame Filion pour agir à titre de directrice adjointe par intérim au Service des activités à la communauté - Division « Animation, gestion des plateaux et activités sportives »;

2° D'autoriser le maire et le greffier à signer ce contrat de travail.

ADOPTÉE

100614-27

AUTORISATION DE TRANSMETTRE AU MAMROT UN FORMULAIRE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES DANS LE BOULEVARD RAYMOND ET L'AVENUE DUPUIS

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement des conduites sur le boulevard Raymond et l'avenue Dupuis ont été autorisés par le Règlement numéro 1139 entré en vigueur le 21 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accorde des aides financières dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO);

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé appuyé par madame la conseillère Nathalie Filion

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'autoriser la transmission au MAMROT du formulaire de présentation d'une demande d'aide financière, complété par madame Johanne Desrosiers, adjointe à la direction générale, pour le remplacement des conduites dans le boulevard Raymond et l'avenue Dupuis, représentant une demande d'aide financière de 1 206 430 \$;

2° De déclarer que les travaux de remplacement des conduites dans le boulevard Raymond et l'avenue Dupuis respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide révisé par le Programme de renouvellement des conduites (PRECO).

ADOPTÉE

100614-28

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE ADJOINTE
DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DU 7 JUIN 2010
CONCERNANT DES ENGAGEMENTS, DES NOMINATIONS ET
DES DÉMISSIONS DE PERSONNEL AINSI QU'UNE
PROLONGATION DE PÉRIODE DE SURCROÎT DE TRAVAIL**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport de la directrice adjointe du Service des ressources humaines du 7 juin 2010 concernant des engagements, des nominations et des démissions de personnel ainsi qu'une prolongation de période de surcroît de travail;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette
appuyé par madame la conseillère Lise Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver ce rapport de la directrice adjointe du Service des ressources humaines du 7 juin 2010 concernant des engagements, des nominations et des démissions de personnel ainsi qu'une prolongation de période de surcroît de travail.

ADOPTÉE

100614-29

**ADJUDICATION DU CONTRAT MAS-2010-1624 RELATIF À DES
SERVICES DE LABORATOIRE POUR DES TRAVAUX
D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE
FONDATION DE CHAUSSÉE SUR L'AVENUE DE L'ESPLANADE
- PHASE 7**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation écrite pour des services de laboratoire pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée sur l'avenue de l'Esplanade - phase 7;

ATTENDU QUE le 8 juin 2010, à 10 h, la Ville a reçu des soumissions, lesquelles furent ouvertes publiquement le même jour, à l'exception de l'enveloppe contenant le formulaire « Offre de prix »;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 8 juin 2010 afin d'analyser les soumissions selon la grille d'évaluation;

ONSIDÉRANT le rapport de l'assistante-greffière agissant à titre de secrétaire du comité de sélection en date du 8 juin 2010;

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Mailly
appuyé par madame la conseillère Chantal Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'adjuger le contrat MAS-2010-1624 relatif à des services de laboratoire pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée sur l'avenue de l'Esplanade - phase 7 au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage et ayant satisfait aux exigences de la grille d'évaluation et de pondération, Groupe Qualitas inc., pour le prix de 41 160 \$, taxes non comprises, et selon les conditions de sa soumission du 8 juin 2010 et du devis;

2° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2914 émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire 22-219-01-117.

ADOPTÉE

100614-30

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE SIGNER LA LETTRE DU 28 MAI 2010 DE MONSIEUR DANNY DUQUETTE D'HYDRO-QUÉBEC AFIN D'ACCEPTER QUE CETTE ENTREPRISE PROCÈDE AUX TRAVAUX QUI CONSISTENT À DÉPLACER LE RÉSEAU EXISTANT AFIN DE PERMETTRE LA NOUVELLE EMPRISE (INTERSECTION AVENUE DE L'ESPLANADE ET RUE PHILIPS)

CONSIDÉRANT QUE les travaux du réaménagement du carrefour chemin des Anglais et 640 nécessitent un déplacement du réseau existant afin de permettre la nouvelle emprise (intersection avenue de l'Esplanade et rue Philips);

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Laurin appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la directrice générale adjointe à signer la lettre du 28 mai 2010 de monsieur Danny Duquette d'Hydro-Québec afin d'accepter que cette entreprise procède aux travaux qui consistent à déplacer le réseau existant afin de permettre la nouvelle emprise (intersection avenue de l'Esplanade et rue Philips).

ADOPTÉE

100614-31

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET MONSIEUR PIER COURTEMANCHE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PHOTOGRAPHIQUES

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du 10 juin 2010 du directeur général accompagné d'une entente à intervenir entre la Ville et monsieur Pier Courtemanche pour la fourniture de services photographiques;

Il est proposé par madame la conseillère Lise Gagnon appuyé par madame la conseillère Denise Paquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver l'entente précitée et d'autoriser le directeur général à la signer.

ADOPTÉE

100614-32

DÉPÔT DU RAPPORT DU 8 JUIN 2010 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONCERNANT 2 CONTRATS QU'IL A OCTROYÉS PAR DÉLÉGATION EN VERTU DE L'ARTICLE 4.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1112

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du 8 juin 2010 du directeur général concernant 2 contrats comportant des dépenses inférieures à 25 000 \$ qu'il a octroyés par délégation en vertu de l'article 4.2 du règlement numéro 1112 pour la fourniture de services professionnels requis pour la réalisation de travaux ordonnés par règlement;

Il est proposé par madame la conseillère Lise Gagnon appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Picard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De prendre acte de ce rapport.

ADOPTÉE

100614-33

REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES TERREBONNE-MASCOUCHE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du courriel du 7 juin 2010 de madame la conseillère Lise Gagnon par lequel elle informe le directeur général qu'elle demande d'être remplacée comme représentante de la Ville au sein du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées Terrebonne-Mascouche;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Filion appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De nommer monsieur le conseiller Sylvain Picard comme représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées Terrebonne-Mascouche en remplacement de madame la conseillère Lise Gagnon.

ADOPTÉE

100614-34

AUTORISATION AU TRÉSORIER DE REMBOURSER À 2 CONSEILLERS LES DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LEUR PARTICIPATION À UNE FORMATION

ATTENDU QUE madame la conseillère Nathalie Filion ainsi que monsieur le conseiller Sylvain Picard ont assumé toutes les dépenses occasionnées par leur

participation à une séance d'information sur les eaux usées donnée par la Fédération québécoise des municipalités le 10 juin 2010 à Saint-Marc-sur-le-Richelieu;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le trésorier à rembourser à ces 2 conseillers toutes les dépenses occasionnées par leur participation à la formation précitée sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

100614-35

ADJUDICATION DU CONTRAT MAS-2010-1622 RELATIF AU FAUCHAGE DES HERBES HAUTES

ATTENDU QU'une demande de soumissions, par voie d'invitation, a été adressée le 4 mai 2010 à des entreprises;

CONSIDÉRANT le rapport du 9 juin 2010 du chargé de projets et inspecteur municipal au Service de l'aménagement du territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Picard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adjuger le contrat MAS-2010-1622 relatif au fauchage des herbes hautes au plus bas soumissionnaire conforme, Les Paysagistes Marjean inc., pour le prix de 37,33 \$ / heure, taxes exclues, et selon les conditions de sa soumission du 25 mai 2010 et du devis.

ADOPTÉE

100614-36

DÉPÔT DE 2 RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DU 10 JUIN 2010 ET D'UN RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 10 JUIN 2010 CONCERNANT DES CONTRATS QU'ILS ONT OCTROYÉS PAR DÉLÉGATION EN VERTU DE L'ARTICLE 4.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1112

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des rapports suivants :

1° Rapport de la directrice générale adjointe du 10 juin 2010 concernant 4 contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$ qu'elle a octroyés par délégation en vertu de l'article 4.2 du règlement numéro 1112 pour la fourniture de services professionnels requis pour la réalisation de travaux ordonnés par règlement;

2° Rapport de la directrice générale adjointe du 10 juin 2010 concernant un contrat comportant des dépenses inférieures à 25 000 \$ qu'elle a octroyés par délégation en vertu de l'article 4.2 du règlement numéro 1112 pour la fourniture de services professionnels requis pour la réalisation de travaux qui ont fait l'objet d'un protocole d'entente entre la Ville et un promoteur;

3° Rapport du directeur général du 10 juin 2010 concernant 4 contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$ qu'il a octroyés par délégation en vertu de l'article 4.2 du règlement numéro 1112 pour la fourniture de services professionnels;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette
appuyé par madame la conseillère Chantal Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De prendre acte de ces rapports.

ADOPTÉE

100614-37

**NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE SON
REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR EXERCER LA FONCTION
D'EMPLOYÉ DÉSIGNÉ POUR RETIRER D'UN COURS D'EAU
LES OBSTRUCTIONS QUI EMPÊCHENT OU GÊNENT
L'ÉCOULEMENT NORMAL DES EAUX**

ATTENDU QUE, par sa résolution 080121-7, le conseil a nommé madame Isabella Cellini pour exercer la fonction d'employé désigné pour retirer d'un cours d'eau les obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux conformément à l'article 2 de l'entente intermunicipale relative aux cours d'eau intervenue entre la MRC Les Moulins, la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche et approuvée par la résolution précitée;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au remplacement de madame Cellini à cette fonction;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Picard
appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De nommer monsieur Claude Théberge, directeur du Service de l'aménagement du territoire, et son représentant autorisé, en remplacement de madame Isabella Cellini, pour exercer la fonction d'employé désigné pour retirer d'un cours d'eau les obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux conformément à l'article 2 de l'entente précitée.

ADOPTÉE

100614-38

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE TRANSACTION
ENTRE LA VILLE ET MONSIEUR SERGE GAUTHIER**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance d'une convention de transaction à intervenir entre la Ville et monsieur Serge Gauthier;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette
appuyé par madame la conseillère Nathalie Filion

D'approuver cette convention de transaction et d'autoriser le directeur général à la signer.

Votent en faveur de cette proposition :

Messieurs les conseillers Normand Pagé, Donald Mailly et Sylvain Picard et
mesdames les conseillères Nathalie Filion et Denise Paquette.

Votent contre cette proposition :

Mesdames les conseillères Lise Gagnon et Chantal Laurin et monsieur le conseiller
Jacques Tremblay.

EN CONSÉQUENCE, cette proposition est adoptée à la majorité des voix.

100614-39

**FOURNITURE D'UNE AIDE DE LA VILLE LORS DE LA TENUE
DE L'ÉVÉNEMENT VÉLO SANTÉ QUI AURA LIEU LES 28 ET
29 AOÛT 2010**

Ce point est retiré.

100614-40

**CRÉATION DU COMITÉ DE COORDINATION DU
DÉVELOPPEMENT ET NOMINATION DE SES MEMBRES ET DU
COORDONATEUR DU DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du 2 juin 2010 du directeur général, accompagné du document intitulé « Structure administrative et organisationnelle 2010 - Comité de coordination du développement »;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette
appuyé par monsieur le conseiller Jacques Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'approuver le document intitulé « Structure administrative et organisationnelle 2010 - Comité de coordination du développement »;

2° De créer un Comité de coordination du développement ayant comme objectifs :

2.1° De favoriser l'adoption d'une vision intégrée du développement et de l'occupation du territoire en assurant une participation soutenue du Service de

l'aménagement du territoire aux processus de développement favorisant une adhésion plus facile aux options prises et assurant également de ce fait un encadrement et une progression positive du développement;

2.2° De viser à reconnaître un guichet unique au développement à un niveau hiérarchique garantissant l'exercice d'un rôle de coordination, d'encadrement et d'accompagnement ainsi que la création d'un lien privilégié avec le conseil municipal, la Direction générale, le Service de l'aménagement du territoire et le CCU, principaux acteurs municipaux du développement et en support, avec l'ensemble des services de l'administration municipale;

3° De nommer le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Claude Théberge, coordonateur du développement dont le rôle est décrit dans le document approuvé par la présente résolution;

4° De nommer les personnes suivantes membres du Comité de coordination du développement :

4.1° Monsieur Claude Théberge, à titre de président du comité;

4.2° Monsieur Michel Gobeil;

4.3° Monsieur Yvan Laberge;

4.4° Un représentant de la Direction générale;

D'autres intervenants pourront compléter le comité en fonction de la nature des projets et de leurs incidences;

5° De confirmer la structure opérationnelle et l'organigramme du Service de l'aménagement du territoire pour supporter, entre autres, les opérations du Comité de coordination du développement et encadrer celles du Service de l'aménagement du territoire, lesquels sont reproduits dans le document approuvé par la présente résolution et d'accepter le tableau d'affectation des principales tâches de ce service également reproduit dans le document précité.

ADOPTÉE

100614-41

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2009 DE LA RÉGIE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DES MOULINS ACCOMPAGNÉ DE LA RÉOLUTION 67-05-2010 PAR LAQUELLE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION L'ACCEPTE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport financier 2009 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé appuyé par madame la conseillère Denise Paquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De prendre acte de ce rapport financier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

20 h 08 à 20 h 55

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

Conformément au calendrier des séances du conseil pour l'année 2010 adopté par la résolution 091123-13, la prochaine séance ordinaire du conseil sera tenue le 12 juillet 2010 à compter de 19 h 30.

100614-42

LEVÉE DE LA SÉANCE

ÉTANT 20 h 56

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Richard Marcotte, maire

Yvan Laberge, greffier et directeur
des services juridiques